

SEANCE du 3 JUIN 2016

Prix des caveaux, concessions et cases du columbarium du cimetière

Sur proposition de Monsieur le Maire et afin de simplifier les calculs des tarifs qui étaient jusqu'alors calculés d'après l'indice BT03 de la construction, le Conseil Municipal décide de fixer les prix des caveaux, concessions, et cases du columbarium comme suit, à compter de ce jour :

- Caveau1 220,00 €
- Concession trentenaire caveau.....240,00 €
- Case columbarium500,00 €
- Concession trentenaire case columbarium100,00 €
- Achat plaque jardin du souvenir50,00 €

Mise à jour du règlement du cimetière

Vu la délibération du 3 juin 2016 prise par le Conseil Municipal fixant les prix des concessions et des cases du columbarium,

Monsieur le Maire propose de modifier les articles 12 et 25 du règlement du cimetière qui stipulaient que les prix des concessions et des cases du columbarium étaient indexé sur le prix de la construction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier les articles 12 et 25 du règlement du cimetière comme suit :

« Article 12 : Le prix de la concession est fixé par délibération du Conseil Municipal. »

« Article 25 : Le prix de la case est fixé par délibération du Conseil Municipal. ».

Les Conseillers chargent Monsieur le Maire de faire appliquer immédiatement ce nouveau règlement.

Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour couvrir les réparations de la nouvelle tondeuse à l'Association Sportive de Malroy. Cette subvention, d'un montant de 1 000,00 €, sera versée sur présentation de la facture de réparation.

Déclaration d'intention d'aliéner

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles :

- Section n° 4 – n° 49, Aux Clous, de 1 a 20 ca,
- Section n° 4 – n° 50, 1, chemin des Vignes, de 48 a 83 ca,
- Section n° 4 – n° 53, Aux Clous, de 57 ca.